

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

S.A. VISIONED GROUP

1, Avenue du Général de Gaulle
92800 PUTEAUX

RCS Nanterre : 514 231 265

**Assemblée Générale extraordinaire du 10 décembre 2021
Résolution n° 1**

VISIOMED S.A.

**Assemblée Générale du 10
décembre 2021**

Résolution n°1

À l'Assemblée Générale de la société VISIOMED GROUP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article L225-204 du code de commerce, en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 3 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour réaliser toute réduction de capital par apurement des pertes de la société telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels, non encore approuvés par les actionnaires de la société, par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital a été quantifiée à un montant de 8 635 137,57 euros par votre conseil d'administration sur la base du nombre d'actions en circulation au moment de la convocation de l'assemblée générale. Les modalités de la réduction de capital proposée portent sur une diminution du nominal de chaque action à la date où, postérieurement à l'autorisation de votre assemblée générale, votre conseil d'administration mettra en œuvre la délégation. Il en résulte que le quantum exprimé en euros de la réduction du capital social pourra être différent du montant global indiqué dans la résolution proposée.

Marc WEBER 81 bis rue Jean de La Fontaine – 78000 VERSAILLES-
Siren 412 641 540

AGONE AUDIT & CONSEIL 85 B Avenue Thiebaut, 78110 LE VESINET –
RCS Versailles 494 370 893 – Sarl au capital de 14.000 Euros

VISIONMED S.A.

**Assemblée Générale du 10
décembre 2021**

Résolution n°1

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société par réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de 0,10 euro à 0,01 euro par action.

Fait à Versailles et Le Vesinet, le 19 novembre 2021

AGONE Audit & Conseil
Représentée par Thierry DUVAL
Commissaire aux comptes



Marc WEBER

Commissaire aux comptes



Marc WEBER 81 bis rue Jean de La Fontaine – 78000 VERSAILLES-
Siren 412 641 540

AGONE AUDIT & CONSEIL 85 B Avenue Thiebaut, 78110 LE VESINET –
RCS Versailles 494 370 893 – Sarl au capital de 14.000 Euros